Pourquoi agir ici et maintenant?

L'application de la réforme et des nouvelles suppressions de postes n'est pas encore jouée

A nous d'agir maintenant pour un lycée de qualité à Aubervilliers comme ailleurs

Non aux **suppressions de postes** qui rendent impossibles les remplacements et conduisent au recrutement de personnel non formé aux statuts précaires (par exemple au lycée, 7 semaines sans cours de maths en 1ere GM, COM, Terminale MKG...).

Non à la remise en cause des **modules et dédoublements** qui signifient toujours plus de classes et d'élèves pour chaque collègue (par exemple en seconde les collègues de maths, français, histoire-géo et langues pourraient avoir une classe supplémentaire lorsque « l'enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements » fondra ou sera utilisée autrement. Comment travailler avec 120 ou 150 élèves à Aubervilliers ?).

Non à la **réforme de la formation des enseignants** qui place les jeunes collègues dans des conditions intenables et désorganise les classes des tuteurs ainsi que les emplois du temps.

Non à l'autonomie des établissements dans un contexte de **pénurie organisée** (notre lycée aurait peut-être les moyens, momentanément, de limiter les effectifs des classes mais au détriment de la diversité et de la quantité des enseignements proposés ici).

Pour une autre réforme dotée de moyens suffisants Pour un service public capable de remplir ses missions partout

JEUDI 4 FEVRIER

14h RASSEMBLEMENT DEVANT LA MAIRIE D'AUBERVILLIERS avec les collègues des AUTRES ÉTABLISSEMENTS EN GRÈVE

15h30 A.G. des établissements en grève

Pour obtenir...

_	Toutes les heures postes nécessaires afin de maintenir tous les enseignements et développer les dédoublements
_	Des garanties pour que « l'enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements » ne se transforme pas en heures supplémentaires
_	La transformation des heures supplémentaires en heures postes
_	La titularisation et la formation des personnels dont le statut est précaire
_	Le remplacement rapide des collègues absents par des personnels formés
_	Des garanties sur la limitation des effectifs dans les classes
_	Des stagiaires avec du temps pour se former : pas de stage à temps plein au lycée
_	La garantie que les enseignants choisiront eux-mêmes leurs représentants au conseil pédagogique, ou sa disparition

L'impact des réformes en cours au Lycée Le Corbusier : des raisons de se mobiliser

La Réforme des lycées ? Une réforme à l'économie !

> Une réforme qui alourdit les conditions d'enseignement

À la rentrée prochaine, une enveloppe de 10h30 sera mise à disposition des classes de seconde à répartir entre les différents enseignements. En échange, les heures de dédoublement (modules, TP, etc.) sont supprimées.

Dans l'hypothèse la plus optimiste, nos élèves conserveraient donc le même nombre d'heures, mais au prix d'options allégées (1h30 au lieu de 3h), et contraintes (l'une des deux options est nécessairement de la gestion ou de l'économie).

Dans certains cas précis, les inquiétudes sont plus grandes :

- Jusqu'à présent, les options STI représentaient 6h d'enseignement (ISI/ISP ou ISI/MPI).
 Avec la réforme, seulement 1h30 sera consacrée à cette spécialité.
- De nombreux enseignements (ISI, IGC, langues vivantes...) s'effectueront désormais en classe entière, privilégiant ainsi les contenus théoriques au détriment de la pratique.
- Certains dédoublements, justifiés par des contraintes techniques (TP de Physique et SVT), seront peut-être à prendre sur les 10h30.

Enfin, ces 10h30 non fléchées et données cette année en heures postes pourront aisément passer en heures supplémentaires.

> Une réforme qui entérine la disparition des heures postes : la DHG

	Nombre d'élèves	Heures Poste	HSA	TOTAL	% HSA
Réel 2009-2010	1078	1792,25	313,50	2105,75	14,9 %
Prévision rentrée 2010	1153	1766	309	2075	14,9 %

Plus d'élèves prévus, moins d'heures postes donnés et toujours autant d'heures supplémentaires...

Exigeons la remise des 30 heures postes supprimés cette année et la transformation de 44 heures supplémentaires années (HSA) en heures postes afin de ne pas dépasser la moyenne académique (12,8 %) soit **74 heures postes!**

Les conséquences dramatiques de la « mastérisation »

☐ <u>Mise en danger des collègues stagiaires</u> :

A la rentrée 2010, les professeurs stagiaires assureront directement un service complet avec, pour unique formation pédagogique, un stage de quelques semaines.

Leurs conditions d'enseignement seront dégradées :

- > Le service trop lourd réduit considérablement le temps de préparation des cours, multiplie le nombre de classes et de niveaux différents.
- > Cette première expérience risque d'être mal vécue par des enseignants manquant de formation pédagogique et se retrouvant face à des élèves en difficulté scolaire et sociale.

L'enseignement à Aubervilliers, et plus globalement en Seine Saint Denis, exige de la part des équipes pédagogiques un suivi régulier des élèves. Ce suivi n'est pas compatible avec la future mise en situation des stagiaires.

☐ Conséquences sur les élèves : des classes « cobayes »

Dans les classes où seront affectés des stagiaires, les élèves auront plusieurs professeurs pendant l'année :

- En début d'année, le stagiaire (accompagné d'un tuteur) se charge de prendre la classe.
- Au deuxième trimestre, le stagiaire doit effectuer une formation de 6 semaines. A cette occasion, il sera remplacé par un étudiant volontaire qui devra en même temps enseigner, préparer son oral de concours et rédiger son mémoire.
- Enfin, la fin de l'année est assurée par le stagiaire de retour de formation.

Est-il réellement possible, dans ces conditions, d'assurer le suivi des élèves et de véritables apprentissages ? Cet enseignement fractionné aura donc des conséquences sur la classe du stagiaire mais aussi sur celle de son tuteur.

Le conseil pédagogique

Une autre de nos inquiétudes est la mise en place d'un conseil pédagogique dans notre établissement. Les membres de ce conseil seraient nommés par le chef d'établissement. Son rôle consisterait à orienter les choix pédagogiques et à se prononcer sur la répartition des heures entre les matières.

Nous pensons que ces choix sont l'affaire de tous et qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion collective sur ce sujet. C'est pourquoi, il est indispensable que les membres de ce conseil soient élus. Deux solutions seraient envisageables :

- > confier cette mission aux membres du conseil d'administration
- > ou élire, pour chaque matière, un représentant chargé de transmettre les besoins de chacun.

Stabilisation des personnels

La réforme telle qu'elle se présente risque d'aggraver les problèmes liés à la multiplicité de nos statuts, si nous ne réagissons pas :

- Pour les collègues TZR, contractuels et vacataires, les conditions d'enseignement sont rendues difficiles par la nécessité de la mobilité et/ou la précarité des contrats. Certains collègues du Corbusier travaillent sur deux voire trois établissements cette année. D'autres ont été purement et simplement relevés de leur service pour être envoyés ailleurs.
- > Ceci pose bien sûr un certain nombre de problèmes : impossibilité d'un travail d'équipe efficace, turn-over régulier de 30 à 40 % selon les années, contraintes d'emploi du temps, professeurs non remplacés ou remplacés très tardivement (allemand l'année dernière, français et maths cette année).
- > Face à ceci, nous exigeons :
 - <u>au niveau local</u>, le refus d'employer des personnels sur plus de deux établissements, la volonté de privilégier les contrats à l'année pour tous les personnels, enseignants ainsi que surveillants ou agents territoriaux
 - <u>au niveau national</u>, la titularisation de tous les personnels contractuels actuellement employés par l'Education Nationale, parfois depuis des années, comme cela s'est passé dans les années 90 avec les maîtres auxiliaires, la revalorisation de nos statuts, le rétablissement des postes supprimés et l'augmentation des postes aux concours, aussi bien externes qu'internes.

Un exemple : la réforme du lycée pour les langues vivantes

La réforme prévoit **la mise en place des groupes de compétences**. Concrètement en classe de seconde les élèves ne pourront plus bénéficier d'une heure en demi-groupe (15 élèves) où ils avaient la possibilité de pratiquer la langue dans des conditions optimales: séances en labo de langue, activité d'interaction orale en classe...

Pour le professeur de langue la mise en place de ces groupes est synonyme de:

- => suppression de postes (1h prof supprimée pour la classe de seconde par exemple)
 - => d'emplois du temps plus lourds (classes supplémentaires)
 - => de conditions de travail difficiles

Comment enseigner une langue vivante sans la faire pratiquer? Et à long terme, ces groupes de 24 élèves (réduction de l'effectif de 5 élèves seulement) ne redeviendront-ils pas des classes entières? Nous exigeons la réduction des effectifs à 15 élèves maximum par groupe, effectif au-delà duquel nous ne pouvons pratiquer une langue en classe au lycée Le Corbusier.

Quand le gouvernement « communique » sur sa réforme, il ne met en avant que les avancées obtenues par les sections L sans préciser que celles-ci ne sont faites qu'au détriment des classes de seconde et autres filières. Qu'adviendra-t-il de l'option anglais de spécialité en ES et des classes européennes ?